



## Prix ACCP du praticien autochtone

Remarque : Le terme *autochtone* désigne tous les peuples originaires du Canada, plus précisément les Premières nations (Indiens inscrits et non inscrits), les Métis et les Inuits.

**Objet** Souligner l'excellence dans les démarches visant à assurer des services de counseling et de psychothérapie culturellement adaptés aux peuples autochtones du Canada.

**Montant** 500 \$ et un certificat

### Admissibilité

1. Le candidat ou la candidate doit être membre professionnel en règle de l'ACCP et avoir soumis lui-même sa candidature ou avoir été mis en nomination par un ou une collègue qui est membre professionnel en règle de l'ACCP.
2. Le candidat ou la candidate œuvre actuellement ou a œuvré auprès d'une ou plusieurs communautés autochtones en tant que conseiller ou psychothérapeute.
3. Le candidat ou la candidate doit être impliqué dans le perfectionnement professionnel continu en lien avec les problèmes qui touchent le Peuple autochtone.

### Procédure de mise en candidature

Le candidat/proposant doit présenter :

Un formulaire de candidature aux Prix et récompenses de l'ACCP dûment rempli et une brève lettre de mise en candidature (maximum de 250 à 500 mots), qui souligne la contribution du candidat ou de la candidate à la profession de counseling ou de psychothérapie dans le contexte de son implication auprès du Peuple autochtone. De plus, la lettre de mise en candidature doit aborder les aspects suivants :

- Indiquer en quoi le travail du candidat ou de la candidate a permis de promouvoir la santé et le bien-être du Peuple autochtone.
- Souligner la sensibilisation considérable du candidat ou de la candidate à l'égard des problématiques qui touchent le Peuple autochtone.
- Démontrer le perfectionnement professionnel continu entrepris par le candidat ou la candidate.
- Pour valider les critères d'admissibilité décrits ci-dessus, le formulaire de candidature doit être signé par deux (2) membres certifiés et en règle de l'ACCP (autres que le candidat).